

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 25 novembre 2009 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs, Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Normand Pagé et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des modalités d'élection du préfet
4. Élection du préfet
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2009
6. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 25 novembre 2009
7. Liste des comptes à payer
8. Liste des chèques émis au mois d'octobre 2009
9. Dépôt de la correspondance
10. Appui à la MRC de Matawinie – Programme d'aide au transport adapté
11. Rapport du comité de transport
12. Tarification des billets 2009-2010
13. Service des jours de fêtes pour l'année 2010
14. Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2009 et 1^{er} janvier 2010
15. Entente avec le Cégep de Terrebonne – Réduction tarifaire
16. Achat de quatre (4) fauteuils pour le terminus
17. Adoption d'un règlement numéro 113-19 modifiant l'article 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 4 et # 6

18. Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté
19. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2009
20. Affectation de surplus réservé aux recettes 2010
21. Adoption des prévisions budgétaires 2010
22. Programme quinquennal d'immobilisations 2010-2011-2012-2013-2014
23. Tourisme des Moulins – Bilan des activités 2009 et prévisions budgétaires 2010
24. CLDEM – Participation financière pour l'année 2010
25. Autorisation de signature et mandat à la firme Evancic Perreault Robertson (EPR), comptables généraux accrédités - Proposition concernant la saisie des informations financières relatives au budget 2010 pour le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
26. Autorisation de paiement à la firme Evancic Perreault Robertson (EPR), comptables généraux accrédités - Règlement d'emprunt numéro 119
27. Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119
28. Mandat à l'entreprise LVM-Technisol pour une étude géotechnique - Stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne
29. Mandat à la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. – Stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne
30. Entretien du terminus
31. Entretien des abribus
32. Entretien des locaux du 148, rue Saint-André
33. Entretien du système de climatisation et de chauffage au 148, rue Saint-André et au Terminus
34. Engagement du coordonnateur en sécurité incendie pour l'année 2010
35. Indexation des salaires
36. Publicité à l'occasion des Fêtes
37. Nomination d'un représentant de la Ville de Mascouche au Comité de transport
38. Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour 2010
39. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

40. Assemblée des MRC de la FQM
41. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-28 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'identifier un nouveau pôle pour une gare de train de banlieue à l'est de la MRC et réajuster le tracé potentiel du futur train de l'Est
42. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-112 et du règlement numéro 1000-017 modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne
43. Rapport du Comité d'aménagement
44. Remerciements à madame Denise Cloutier
45. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à la Communauté métropolitaine de Montréal
46. Appui à la demande d'Éco-Nature – Études pour l'implantation de la route bleue des voyageurs
47. Appui au Bureau de délégués - Cours d'eau Therrien-Lamoureux
48. Transport adapté - Demandes de dérogation : Fête de Noël de l'Association des Personnes Handicapées Physiques Rive-Nord
49. Appui à la Fondation Dyson Moore
50. Mise en place du train de l'Est
51. Période de questions
52. Clôture de la séance

7156-11-09 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7157-11-09 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7158-11-09 Adoption des modalités d'élection du préfet

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit procéder à l'élection du préfet, conformément aux articles 210.24 à 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les modalités et procédures d'élection;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE les modalités et procédures suivantes soient appliquées pour l'élection du préfet:

- 1) QU'une période de mise en candidature soit permise avant le vote du scrutin secret.
- 2) QUE le scrutin se tienne à l'aide de bulletins de vote spécialement prévus à cette fin.

ADOPTÉ

7159-11-09 Élection du préfet

CONSIDÉRANT les modalités d'élection adoptées par le conseil et contenues dans la résolution numéro 7158-11-09;

MISE EN NOMINATION

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, soit mis en nomination pour le poste de préfet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier demande à monsieur Jean-Marc Robitaille s'il accepte la mise en nomination au poste de préfet. Monsieur Jean-Marc Robitaille accepte.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, a accepté de briguer les suffrages au poste de préfet.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis et recueilli les bulletins de vote;

Je, soussigné, DANIEL PILON, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, certifie sous mon serment d'office qu'après le 1^{er} tour de scrutin, le résultat est:

Tous les bulletins de vote sont pour monsieur Jean-Marc Robitaille, au poste de préfet.

EN CONSÉQUENCE, je déclare monsieur Jean-Marc Robitaille, élu au poste de préfet de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

Daniel Pilon
Directeur général et secrétaire-trésorier

7160-11-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2009

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2009 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7161-11-09 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 25 novembre 2009

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 25 novembre 2009 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7162-11-09 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 213 361,02\$ pour le mois de novembre 2009 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer novembre 2009*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-096 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 213 361,02\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7163-11-09 Liste des chèques émis aux mois d'octobre 2009

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2009 pour un montant de 1 913 567,91\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Octobre 2009*»).

ADOPTÉ

7164-11-09 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Novembre 2009* »).

ADOPTÉ

7165-11-09 Appui à la MRC de Matawinie – Programme d'aide au transport adapté

CONSIDÉRANT le programme d'aide du ministère des Transports pour le transport adapté actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la prise en charge du transport adapté par la MRC de Matawinie en

2003 selon la résolution transmise à la MRC Les Moulins par la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est informée que le territoire récupéré par la MRC de Matawinie lors de cette prise en charge a été grandement élargi pour répondre aux demandes des usagers et aux attentes créées par l'arrivée du CRTL;

CONSIDÉRANT QUE le montant de base alloué à la MRC de Matawinie pour la subvention au transport adapté n'a pas été augmenté en fonction de cet élargissement du territoire et de l'accroissement des distances à parcourir;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de la contribution municipale pour permettre de maintenir le service, la part « usager » étant fixée par la grille tarifaire en fonction de la tarification du transport en commun;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Matawanie et demande à la Fédération québécoise des municipalités d'intervenir auprès du ministère des Transports pour que le prochain programme d'aide au transport adapté du ministère des Transports tienne compte des distances à parcourir lors de l'attribution de subvention.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la MRC de Matawinie, à la Fédération québécoise des Municipalités, au ministère des Transports, aux députés de Terrebonne et Masson.

ADOPTÉ

7166-11-09 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7167-11-09 Tarification des billets 2009-2010

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire trésorier soit et est autorisé à aviser le transporteur de la décision du conseil à l'effet que les détenteurs de billets basés sur la tarification en vigueur en 2009 pourront utiliser lesdits billets, sans augmentation, pour l'année 2010.

ADOPTÉ

7168-11-09 Service des jours de fêtes pour l'année 2010

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc

Labrecque et résolu unanimement :

QUE le service du samedi soit offert pour les jours de fêtes suivants:

1^{er} janvier 2010
2 avril 2010
5 avril 2010
24 mai 2010
24 juin 2010
1^{er} juillet 2010
6 septembre 2010
11 octobre 2010
26 décembre 2010

ADOPTÉ

7169-11-09 Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2009 et 1^{er} janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil veulent encourager la promotion de la sécurité sur les routes lors des fêtes de Noël et du Nouvel An;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde la gratuité du passage les 24, 25 et 31 décembre 2009 et le 1^{er} janvier 2010 pour tous les départs prévus à l'horaire afin d'assurer la sécurité sur les routes, et ce, tant pour le transport en commun que pour le transport adapté.

ADOPTÉ

7170-11-09 Entente avec le Cégep de Terrebonne – Réduction tarifaire

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse populaire Desjardins Terrebonne, signé le 14 mars 2007, visant à faire bénéficier les étudiants fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne d'une réduction tarifaire selon certaines conditions, se termine le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de l'entente désirent poursuivre le projet de réduction tarifaire pour ses étudiants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de reconduire le protocole d'entente entre le Cégep de Terrebonne, la Caisse populaire Desjardins et la MRC Les Moulins afin d'offrir une réduction tarifaire aux étudiants inscrits au Cégep de Terrebonne, pour une autre année soit, conformément à l'entente initiale, pour les mois de février, mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre et décembre 2010 et selon les conditions prévues à l'article 4 de ladite l'entente.

ADOPTÉ

7171-11-09 Achat de quatre (4) fauteuils pour le terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de quatre (4) fauteuils pour le terminus;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise ADI Art Design International Inc., datée du 15 octobre 2009, au montant de 1 940,00\$, excluant les taxes, pour l'achat et la livraison de quatre (4) fauteuils pour le terminus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise ADI Art Design International Inc., datée du 15 octobre 2009, pour l'acquisition et la livraison de quatre (4) fauteuils pour le terminus, au montant de 1 940,00\$, excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-097 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 940,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-671, «*Fourniture de bureau (terminus)*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7172-11-09 Adoption d'un règlement numéro 113-19 modifiant l'article 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 4 et # 6

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-19 modifiant l'article 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 4 et # 6.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7173-11-09 Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté

CONSIDÉRANT les modalités d'application du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel l'Espérance et résolu unanimement :

QUE la contribution financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté sera de 534 283\$ sur un budget total de 1 098 106\$, pour l'année financière 2010.

ADOPTÉ

7174-11-09 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2009

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2009 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7175-11-09 Affectation de surplus réservé aux recettes 2010

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QU'une somme de 146 955\$, provenant du surplus réservé, soit et est affectée aux recettes pour l'exercice 2010.

ADOPTÉ

7176-11-09 Adoption des prévisions budgétaires 2010

Après étude par le conseil,

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2010 pour un total de 21 224 536\$, dont 16 795 184\$ au transport en commun et 1 098 106\$ au transport adapté soient et sont adoptées.

QUE le document intitulé «*MRC Les Moulins - Prévisions budgétaires 2010*» fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des municipalités le montant des quotes-parts respectives indiquées au document susmentionné.

ADOPTÉ

7177-11-09 Programme quinquennal d'immobilisations 2010-2011-2012-2013-2014

Après étude par le conseil,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE les dépenses d'immobilisation apparaissant dans le document intitulé «Programme quinquennal d'immobilisations 2010-2011-2012-2013-2014» soient et sont acceptées.

QUE le document intitulé «*MRC Les Moulins - Programme quinquennal d'immobilisations 2010-2011-2012-2013-2014*» fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7178-11-09 Tourisme des Moulins – Bilan des activités 2009 et prévisions budgétaires 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du bilan des activités 2009 et les prévisions budgétaires 2010 de Tourisme de Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a versé à Tourisme des Moulins la somme de 161 500,00\$ au cours de l'année 2009;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le bilan des activités 2009 et les prévisions budgétaires 2010 de Tourisme des Moulins soient et sont acceptés pour dépôt.

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Tourisme des Moulins la somme 200 000\$ répartie en trois (3) versements égaux en mars, juin et septembre 2010.

ADOPTÉ

7179-11-09 CLDEM – Participation financière pour l'année 2010

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 5509-05-05, a autorisé le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, à signer une entente de gestion en matière de développement local entre la MRC et le Centre local de développement économique des Moulins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de ladite entente, la MRC s'engage à contribuer au financement du CLDEM et à informer le CLDEM, en novembre de chaque année, du montant de la contribution des municipalités locales et du montant de la contribution gouvernementale estimée pour la prochaine année;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au CLDEM un montant de 715 000\$ en contribution municipale et de 537 860\$ provenant de la contribution gouvernementale pour l'année 2010. Les déboursés seront faits conformément à l'article 3.1.2.2 de l'entente de gestion en matière de développement local.

ADOPTÉ

7180-11-09 Autorisation de signature et mandat à la firme Evancic Perreault Robertson (EPR), comptables généraux accrédités - Proposition concernant la saisie des informations financières relatives au budget 2010 pour le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

CONSIDÉRANT QUE, pour le MAMROT, le budget 2010 demeure non consolidé;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 12 novembre 2009, présentée par monsieur Christian Pimparé, CGA, associé de la firme Evancic Perreault Robertson (EPR), au montant de 4 500,00\$, excluant les taxes, pour la saisie et l'adaptation des informations financières selon la nouvelle présentation exigée par le MAMROT, pour la présentation d'une version « projet pour discussions » et pour la transmission à l'attention de la MRC du budget final non consolidé 2010;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins mandatent la firme Evancic

Perreault Robertson (EPR), pour la saisie et l'adaptation des informations financières selon la nouvelle présentation exigée par le MAMROT, pour la présentation d'une version « projet pour discussions » et pour la transmission à l'attention de la MRC du budget final non consolidé 2010, au montant de 4 500,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la proposition datée du 12 novembre 2009, présentée par monsieur Christian Pimparé, CGA, associé de ladite firme, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un document signifiant l'accord de la MRC Les Moulins aux conditions exposées dans la proposition datée du 12 novembre 2009, présentée par monsieur Christian Pimparé, CGA, associé de la firme Evancic Perreault Robertson (EPR).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-098 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7181-11-09 Autorisation de paiement à la firme Evancic Perreault Robertson (EPR), comptables généraux accrédités - Règlement d'emprunt numéro 119

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés par la firme EPR comptables généraux accrédités, à la MRC Les Moulins, en date du 4 novembre 2009, au montant de 3 753,10\$, incluant les taxes, relativement aux recherches, traitements fiscal et comptable concernant le règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme EPR comptables généraux accrédités, la somme de 3 753,10\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour les recherches, traitements fiscal et comptable relativement au règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-099 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 753,10\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7182-11-09 Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119

CONSIDÉRANT la réclamation détaillée datée du 18 novembre 2009, transmise par la Ville de Mascouche à la MRC Les Moulins, au montant de 461 247,33\$, dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 9 de l'annexe « D » du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins, stipulant que la Ville de Mascouche reçoit dans les trente (30) jours de la transmission de cette réclamation détaillée, les paiements de remboursement en provenance de la MRC et ce, jusqu'à concurrence de la dépense décrétée par le règlement numéro 119;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Ville de Mascouche, la somme de 461 247,33\$, conformément à l'article 9 de l'annexe « D » du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-100 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 461 247,33\$, poste budgétaire 2610-421 «*Stabilisation Berges Mascouche*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7183-11-09 Mandat à l'entreprise LVM-Technisol pour une étude géotechnique - Stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT la demande adressée par la Ville de Terrebonne en date du 5 novembre 2009, demandant à la MRC Les Moulins de donner un mandat pour procéder à une étude géotechnique dans le cadre du projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels, transmise par l'entreprise LVM-Technisol pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne, au montant de 19 054,70\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'entreprise LVM-Technisol pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne, le tout pour une somme de 19 054,70\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels de l'entreprise LVM-Technisol.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n°2009-101 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 19 054,70\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Aménagement et urbanisme - Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7184-11-09 Mandat à la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. – Stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT la demande adressée par la Ville de Terrebonne en date du 5 novembre 2009, demandant à la MRC Les Moulins de donner un mandat pour la préparation des plans et devis, estimations, appel de soumissions ainsi que la préparation du dossier au

MDDEP pour le projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 17 novembre 2009, transmise par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., pour la préparation des plans et devis, estimations, appel de soumissions ainsi que la préparation du dossier au MDDEP pour le projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne, au montant de 18 000,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., pour la préparation des plans et devis, estimations, appel de soumissions ainsi que la préparation du dossier au MDDEP pour le projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne, le tout pour une somme de 18 000,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels, datée du 17 novembre 2009, signée par monsieur Jean Leroux, ingénieur pour la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n°2009-102 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 18 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Aménagement et urbanisme - Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7185-11-09 Entretien du terminus

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE l'offre de service de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne, à un tarif horaire de 10,00\$ pour une moyenne de 30 heures par semaine, le tout tel que décrit dans une offre de services datée du 19 octobre 2009, présentée par son président, monsieur Gilles Roseberry, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* s'engage à faire l'entretien des lieux sept (7) jours par semaine selon un horaire approuvé par le directeur général et secrétaire-trésorier. La présente entente sera valide du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

ADOPTÉ

7186-11-09 Entretien des abribus

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, datée du 19 octobre 2009, pour l'entretien hebdomadaire des vitres des abribus, au tarif de 4,00\$ l'unité, une fois par semaine, comprenant le nettoyage à pression mensuel des abribus, d'avril à septembre;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Normand Pagé

et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soient et sont retenus pour l'entretien des abribus pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, aux tarifs de 4,00\$ l'unité, excluant les taxes, pour l'entretien hebdomadaire des vitres des abribus, comprenant le nettoyage à pression mensuel des abribus, d'avril à septembre, le tout conformément à l'offre de services datée du 19 octobre 2009, présentée par monsieur Gilles Roseberry, président de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7187-11-09 Entretien des locaux du 148, rue Saint-André

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Roseberry, de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, offre ses services pour l'entretien ménager des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, au tarif de 240,00\$ par mois, excluant les taxes et incluant les produits de nettoyage;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel l'Espérance et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soient et sont retenus pour l'entretien ménager des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, au tarif de 240,00\$ par mois, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de services datée du 19 octobre 2009, présentée par son président, monsieur Gilles Roseberry, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7188-11-09 Entretien du système de climatisation et de chauffage au 148, rue Saint-André et au Terminus

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* datée du 2 novembre 2009, pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* datée du 2 novembre 2009, pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au terminus de Terrebonne, pour l'année 2010;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* soient et sont retenus pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour l'année 2010, au montant de 100,00\$ par mois, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 2 novembre 2009 et signée par monsieur André Neveu, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les services de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* soient et sont retenus pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au terminus de Terrebonne, pour l'année 2010, au montant de 100,00\$ par mois, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 2 novembre 2010 et signée par monsieur André Neveu, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7189-11-09 Engagement du coordonnateur en sécurité incendie pour l'année 2010

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est entré en vigueur le 19 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé, dans le plan d'action du schéma de risques en sécurité incendie, à embaucher un coordonnateur;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est engagé monsieur Réal Hévey pour combler le poste de coordonnateur en sécurité incendie conformément au protocole d'entente signé entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC Les Moulins concernant la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques pour le territoire de la MRC Les Moulins. L'emploi est offert pour une durée d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2010. Le salaire du coordonnateur en sécurité incendie est fixé à 42,41\$ l'heure. Sa prestation de service sera d'un maximum de 22 heures par semaine.

Le document intitulé «*Conditions et avantages sociaux du coordonnateur en sécurité incendie*» fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7190-11-09 Indexation des salaires

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la grille salariale soit majorée de 2% au 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉ

7191-11-09 Publicité à l'occasion des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE les élus veulent offrir leurs voeux aux usagers du transport en commun et du transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité est accordée dans les autobus les 24, 25 et 31 décembre 2009 et le 1^{er} janvier 2010 et qu'il y a lieu d'en faire la publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans Le Trait d'Union pour un montant de 792,00\$, excluant les taxes et dans La Revue pour un montant de 685,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-103 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 477,00\$, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*»,

excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7192-11-09 Nomination d'un représentant de la Ville de Mascouche au Comité de transport

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a créé le comité de transport en février 2003;

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Cloutier représentait la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution # 5017-11-03;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Normand Pagé soit nommé représentant de la Ville de Mascouche au Comité de transport de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

7193-11-09 Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour 2010

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2010, la cotisation annuelle étant de 1 690,50\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-104 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 690,50\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 "Législation - associations", soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7194-11-09 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2010, la cotisation annuelle étant de 2 133,68\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-105 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 133,68\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 "Législation - associations", soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7195-11-09 Assemblée des MRC de la FQM

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des MRC de la FQM aura lieu les 2 et 3 décembre 2009 à Québec;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE monsieur Richard Marcotte soit et est autorisé à représenter la MRC Les Moulins à l'assemblée des MRC de la FQM qui aura lieu les 2 et 3 décembre 2009 à Québec. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-106 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 79,00\$, incluant les taxes, (poste budgétaire 2110-312, «*Législation - congrès, colloques*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7196-11-09 Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-28 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'identifier un nouveau pôle pour une gare de train de banlieue à l'est de la MRC et réajuster le tracé potentiel du futur train de l'Est

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-28 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'identifier un nouveau pôle pour une gare de train de banlieue à l'est de la MRC et réajuster le tracé potentiel du futur train de l'Est*»;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé «*Nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-28 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉ

7197-11-09 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-112 et du règlement numéro 1000-017 modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1001-112 et le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000-017;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 110.3 et 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du

document complémentaire le règlement de zonage numéro 1001-112 et le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000-017, de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

7198-11-09 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7199-11-09 Remerciements à madame Denise Cloutier

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Cloutier a participé aux délibérations du conseil de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont grandement apprécié l'expertise et le dévouement de madame Denise Cloutier sur différents dossiers régionaux, plus particulièrement sa contribution au Comité de transport et au Comité administratif de la MRC Les Moulins;

Il est résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins remercient madame Denise Cloutier pour sa participation et sa contribution à l'avancement des dossiers de la MRC Les Moulins et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses activités futures.

ADOPTÉ

7200-11-09 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à la Communauté métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Jean-Marc Robitaille à titre de représentant de la MRC Les Moulins au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, est expiré depuis le 1^{er} novembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, il appartient au conseil de la MRC de désigner à nouveau, un représentant;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est rescindée la résolution n°4116-09-00 de la MRC Les Moulins.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, maire de la ville de Terrebonne, soit et est désigné pour représenter la MRC Les Moulins au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉ

7201-11-09 Appui à la demande d'Éco-Nature – Études pour l'implantation de la route bleue des voyageurs

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption travaille depuis plusieurs années à la mise en valeur des plans d'eau sur son territoire depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la Fédération de canot et kayak du Québec coordonne la mise en place du concept de Route bleue dans le corridor du Fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption souhaite redonner à sa population l'accès à ses plans d'eau tout en favorisant l'essor de la pratique d'activités nautiques sécuritaires et respectueuses de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption désire voir un projet de Route bleue s'implanter sur son territoire fluvial;

CONSIDÉRANT que l'organisme Éco-Nature réalise actuellement des études en vue de l'implantation de la Route bleue des voyageurs sur la rive nord de la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'organisme Éco-Nature dépose une demande d'aide financière auprès de la Conférence régionale des Élu(e)s de Lanaudière pour la réalisation du tronçon de cette étude sur le territoire des MRC Les Moulins et de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption soutient Éco-Nature pour réaliser les études liées à l'implantation d'une Route bleue sur le territoire des municipalités de Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice ainsi que la MRC de L'Assomption et son CLD seront des partenaires qui travailleront conjointement et solidairement avec Éco-Nature lors de la confection de ces études;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice ainsi que la MRC de L'Assomption et son CLD seront maître d'œuvre pour la suite de ce projet;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la demande d'aide financière de l'organisme Éco-Nature auprès du Fonds de développement régional, Projets régionaux structurants de la Conférence régionale des Élu(e)s de Lanaudière, pour les études liées à l'implantation de la Route bleue des voyageurs dans la région de Lanaudière.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Éco-Nature, à la MRC de L'Assomption et son CLD, aux municipalités de Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice ainsi qu'au Fonds de développement régional, Projets régionaux structurants de la

7202-11-09 Appui au Bureau de délégués - Cours d'eau Therrien-Lamoureux

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien du cours d'eau Therrien-Lamoureux décrétés par le Bureau des délégués lors de la séance tenue le 24 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'enlèvement des sédiments accumulés au fond du cours d'eau doit se faire dans le respect des parties concernées et selon des méthodes éprouvées présentant le moins de désavantages possibles à long terme et ainsi éviter des demandes récurrentes d'entretien du cours d'eau sur le territoire de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande aux autorités concernées d'envisager des solutions permanentes aux problèmes récurrents du cours d'eau Therrien-Lamoureux pour éviter des interventions à fréquence régulière perturbant les agriculteurs et les riverains concernés et risquant d'engendrer des coûts importants sur une plus longue période.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au promoteur concerné de proposer une solution durable afin d'éviter toute récurrence dans les travaux de nettoyage du cours d'eau pour ainsi limiter les impacts négatifs sur la qualité de vie des riverains concernés et sur la qualité de l'eau.

QUE copie de la présente résolution soit adressée au Bureau des délégués, au ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la Ville de St-Lin-Laurentides, et la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

7203-11-09 Transport adapté - Demandes de dérogation : Fête de Noël de l'Association des Personnes Handicapées Physiques Rive-Nord

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Fortin, coordonnatrice pour l'Association des Personnes Handicapées Physiques Rive-Nord (A.P.H.P.R.N.), a déposé une demande de dérogation afin de permettre à ses membres, de participer à la fête de Noël de l'A.P.H.P.R.N., dimanche le 20 décembre 2009, de 17h30 à 22h30, à Charlemagne, à la salle de spectacle de Croisière en fête.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation présentée par madame Hélène Fortin, coordonnatrice pour l'Association des Personnes Handicapées Physiques Rive-Nord (A.P.H.P.R.N.), afin de permettre à ses membres, de participer à la fête

de Noël de l'A.P.H.P.R.N., dimanche le 20 décembre 2009, de 17h30 à 22h30, à Charlemagne, à la salle de spectacle de Croisière en fête.

ADOPTÉ

7204-11-09 Appui à la Fondation Dyson Moore

CONSIDÉRANT QU'en 2003, la Fondation Dyson Moore a aménagé un centre d'interprétation couvrant la vie de des fondateurs, de leur implication dans le développement de Mascouche, l'histoire des Jardins Moore et les liens qui unissaient la Famille Moore à la Famille Colville, propriétaire du Manoir Seigneurial de Mascouche, situé a proximité des jardins;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement a été possible grâce à une aide financière reçue de Madame la Ministre Nathalie Normandeau dans son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est informée que le centre d'interprétation des Jardins Moore a pris de l'âge depuis et qu'il est nécessaire de remplacer les tableaux explicatifs et de faire l'acquisition de matériel audio-visuel qui permettrait d'offrir au milieu scolaire des activités de classes vertes et blanches (sans hébergement) afin d'augmenter l'achalandage et la notoriété;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2008 et de l'année 2009, la Fondation Dyson Moore a aussi aménagé un site d'expérimentation et de renseignement sur le compostage domestique, lequel pourrait aussi servir à la promotion du compostage domestique auprès des jeunes qui fréquenteraient les classes vertes et blanches, comme il le fait présentement avec les visiteurs saisonniers des Jardins Moore;

CONSIDÉRANT QUE, puisque les besoins actuels ne feraient partie d'aucun programme, la Fondation Dyson Moore demande au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay, de voir s'il était possible d'obtenir le même genre d'aide financière d'un des ministères;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme l'importance des Jardins Moore comme attrait touristique pour ladite MRC;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins appuient la Fondation Dyson Moore dans sa demande d'aide financière adressée à monsieur Guillaume Tremblay, député de Masson, afin de permettre le remplacement des tableaux explicatifs et l'acquisition de matériel audio-visuel.

ADOPTÉ

7205-11-09 Mise en place du train de l'Est

CONSIDÉRANT tous les efforts et démarches entrepris par les conseils de la MRC Les Moulins, de la Ville de Mascouche, de la Ville de Terrebonne pour la réalisation du train de l'Est avec une gare régionale à Mascouche et une gare dans le secteur Lachenaie à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'appui inconditionnel de la population de la MRC et des organismes locaux, lors des audiences publiques du BAPE, à la mise en place rapide du train

de l'Est;

CONSIDÉRANT les annonces officielles faites par le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, le 17 mars 2006 à la Chambre de commerce de Montréal et lors de la conférence de presse régionale à Mascouche le 3 avril 2006;

CONSIDÉRANT l'excellent travail de l'équipe de l'Agence métropolitaine de transport dans cet important dossier pour le développement de notre MRC et pour faciliter la mobilité de nos citoyens;

CONSIDÉRANT les doutes suscités par la coalition Transport Laval-Lanaudière dans les médias locaux;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins réaffirme son appui plein et entier au projet présenté au gouvernement par l'AMT.

QUE le conseil dénonce vivement toutes tentatives de sabotage pour faire avorter l'implantation du train de l'Est et ainsi, nuire aux intérêts de notre population.

QUE le conseil réitère sa confiance dans la réalisation rapide du train de l'Est ne mettant pas ainsi en doute la parole du premier ministre Jean Charest qui a annoncé cet important projet au printemps 2006.

QUE le conseil souhaite que le gouvernement du Québec autorise l'AMT à démarrer le projet de train de banlieue reliant Mascouche-Terrebonne-Repentigny-Charlemagne et Montréal, le plus rapidement possible.

QUE copie de cette résolution soit adressée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle, madame Julie Boulet, ministre des Transports, madame Michelle Courchesne, ministre responsable des régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, monsieur Joël Gauthier, président-directeur général de l'Agence métropolitaine des Transports, monsieur Jean-Marc Robitaille, maire de la ville de Terrebonne, monsieur Richard Marcotte, maire de la ville de Mascouche, madame Chantal Deschamps, préfète de la MRC de L'Assomption, monsieur Mathieu Traversy, député provincial de Terrebonne, monsieur Guillaume Tremblay, député provincial de Masson, monsieur Scott McKay, député provincial de l'Assomption, madame Diane Bourgeois, députée fédérale de Terrebonne/Blainville, monsieur Roger Gaudet, député fédéral de Montcalm, monsieur André Héneault, président du CRT Lanaudière, monsieur Jean-Luc Labrecque, président de l'Association des conseils intermunicipaux de transport, monsieur Jean Léveillé, président de Transport 2000, le journal La Revue, le journal Le Trait d'Union, le journal La Presse, le journal l'Artisan, Télévision régionale des Moulins.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Madame Micheline Mathieu remercie les membres du conseil pour la résolution de remerciement, à son attention, adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du 14 octobre 2009.

7206-11-09 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier